

Mommenheim, le 06 mars 2026.

**MAIRIE
DE
MOMMENHEIM**

**CONVOCATION A UNE
REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal, en vertu de l'article L. 2122-17 du CGCT.

La séance se tiendra le :

**Mardi 10 mars 2026 à 20h00
en la mairie de Mommenheim, salle des Conseils.**

Le maire,


Francis WOLF



ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil sera appelé à procéder à la désignation du secrétaire de la séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2026

Le Conseil sera appelé à valider le procès-verbal de la séance du 10 février 2026.

3. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET PRINCIPAL 2025 ET AFFECTATION DE RESULTAT.

Le conseil sera appelé à valider le CFU du budget principal de la commune de l'année 2025.

4. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS- 2025.

Le Conseil sera appelé à valider les CFU du budget annexe relatif au Lotissement LA Clé des Champs.

5. VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR L'ANNE 2026.

Le Conseil sera appelé à fixer les taux de fiscalité relatifs à la Taxe foncière des propriétés bâties et non bâties ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

6. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026.

Le Conseil sera appelé à adopter le budget de la commune pour l'année 2026.

7. AUTORISATION DE MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE (HORS DEPENSE DE PERSONNEL) DANS LA LIMITE DE 7,5% DES DEPENSES REELLES DE CHACUNE DES SECTIONS.

Le conseil sera appelé à autoriser le maire ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits au sein d'un même chapitre pour faire face aux dépenses de la commune.

8. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2026 – LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS

Le conseil sera appelé à voter le budget du Lotissement La Clé des Champs pour l'année 2026.

9. REGULARISATION DE BORNAGE– PARCELLES 68, 45, 40,32 ET 20 DE LA SECTION 3

Le conseil sera appelé à valider le nouveau bornage réalisé sur les parcelles précitées afin de régulariser et mettre en cohérence la situation de fait qui perdure sur ces parcelles.

10. REGULARISATION DE BORNAGE– PARCELLES 93, 428, 504, SECTION 34 et PARCELLES 36 et 69, SECTION 3

Le conseil sera appelé à valider le nouveau bornage réalisé sur les parcelles précitées afin de régulariser et mettre en cohérence la situation de fait qui perdure sur ces parcelles.

11. DON A LA FONDATION DU PATRIMOINE – ANNEE 2026.

Le conseil sera appelé à valider l'allocation d'une subvention de 100 € à la Fondation du Patrimoine

12. ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL DE LA COMMUNE.

Le conseil sera appelé à valider l'offre commerciale relative aux travaux d'entretien et de fertilisation des terrains de football de la commune.

13. DIVERS